COMITE DIRECTEUR DU 09 SEPTEMBRE 2021

Présents :
Mesdames : GUILLERAULT, ROUMIER, VALLES, MOUZET-VELTEN.
Messieurs : DUCROT, GUILLERAULT, RAVASSAUD, AMIOT, MARIA, GRISARD, DOISNE, ARNAUD, GUENEAU, PERROT, GUYON, GIRARD, PEUVOT.

Excusés :
Mesdames : LAMBERT, PAULAT.
Messieurs BRIEC, DUPRILOT, SEZ.

- Approbation du PV de la réunion du 24 juin 2021 (adopté à l'UNANIMITE)

- La subvention 2021 du Conseil Départemental pour les clubs s'élève à 3 056,00€ (dossiers déposés le 1er Juin 2021).

- La subvention 2022 du Conseil Départemental est à déposer avant le 31 octobre 2021.

- ANS 2021 :

Une demande de 3 000,00€ a été faite (formation de jeunes arbitres 1 500,-€/ organisation de formations 1 500,-€).
Aucune réponse à ce jour.

- FDVA :

1 000,-€ ont été versés. Cette somme sera utilisée pour l'achat d'un micro et d'un logiciel « compétitions ».
Un inventaire de tout le matériel appartenant au CDK58 sera fait afin de pouvoir justifier des dépenses réalisées et des lieux où est stocké le matériel.

Concernant les factures et tous les frais de déplacement pour lesquelles les clubs demandent un remboursement, ils se feront dorénavant par virement bancaire. Les clubs devront fournir à Nicole (la trésorière), leur RIB. Cela sera voté à l'AG dimanche prochain.

- La formation jury des grades a eu lieu le 18 octobre 2020.

- Passage de grade :

Les passages de grades du 06 décembre 2020 et du 07 mars 2021 ont été annulés et reportés au 13 Juin 2021 à Surgy (10 candidats/9 admis).

A partir du 01 septembre 2021, les passages de grade des 3ème et 4ème DAN se feront dans le département.

A ce titre une subvention de 500,00-€ a été versée de la part de FFK.

- Formation DAF :

Cette formation a été mutualisée avec le département de l'Yonne. Les 4 personnes qui se sont présentées, ont été reçues 4 diplômés DAF)

JL Doisne attire l'attention sur le niveau des candidats. Le niveau des ceintures noires qui se présente est assez limité.

Les frais de formation DIF, DAF, AFA seront remboursés à hauteur de 50% de leur valeur (voté le 29/01/2015).

- Circulaire concernant le certificat médical :

Tous les clubs ont bien reçu le nouveau document.

- Remboursements :

  - Si un club organise un stage, il faudra faire établir 2 factures (une pour le Comité et une pour le club).

- Le Comité va acheter 15 écussons aimantés pour les arbitres, afin que chacun puisse être identifié durant les compétitions.

- Cotisations 2021/2022 :

La cotisation de 20€ pour les stages ne sera pas demandée cette année, ni les 250€.

- Pass Sport :

Les clubs ont reçu l'information sur le Pass Sport. En cas de difficultés, Sophie du CDOS peut les aider.

- Etablissement du calendrier 2021/2022 :

Les clubs rencontrent des difficultés pour l' organisation des compétitions dans leur ville, faute de salle disponible.

L'Open P.P.B devrait toutefois avoir lieu le 27 mars 2022 à Nevers et les Championnats de la Nièvre kata et kumité devraient sur à Decize. Dés que les dates et les lieux seront confirmés, les clubs recevront le calendrier définitif des compétitions .

- Réunions à venir :

- **12 septembre 2021** à 10h AG CDK à Decize, en présence de Monsieur ROBERT Jacques (Président de la ZID) et Monsieur LECHER (Vice-président du Conseil Départemental). Seront abordés les rapports moral, financier et les rapports de commissions.

Le pass sanitaire est obligatoire
Déjeuner possible sur place.

-18 et 19 septembre 2021 : Séminaire des Présidents à Montpellier.

- 09 octobre 2021 : Assemblée générale de la ZID.

Aucune autre question n'est soulevée.
La séance est levée à 20h45

Le Président du CDK58,

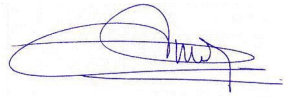

Roland DUCROT

La Secrétaire du CDK58,

Sandrine MOUZET-VELTEN